

NOVEMBRE 2008 :

DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE MODERÉES : + 0,1%

REPÈRES

✚ Pour le suivi de la conjoncture, l'analyse porte sur les dépenses du régime agricole, suivant le champ de l'Ondam : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il correspond à l'ensemble des dépenses de soins de santé liés à la maladie, à la maternité et aux accidents du travail, en dehors des indemnités journalières maternités et des rentes accidents du travail.

✚ L'Ondam présente des montants remboursés décomposés en deux agrégats : les soins de ville et les versements aux établissements. Les dépenses liées aux établissements ne peuvent être suivies de manière très détaillée car une grande partie des dépenses font l'objet d'enveloppes annuelles. Le suivi ne porte donc ici que sur les **soins de ville** qui regroupent tous les remboursements d'actes effectués par les professionnels de santé.

✚ La participation forfaitaire, mise en place au 1^{er} janvier 2005, correspond au 1 € non pris en charge par l'assurance maladie pour chaque acte d'honoraire et de biologie réalisé par un médecin. Ce forfait est limité à 4€ par jour et par patient pour un même professionnel de santé, avec un plafond annuel de 50 € par assuré ou ayant droit âgé de 18 ans ou plus.

✚ Le parcours de soins coordonnés est en place depuis le 1^{er} juillet 2005. Il consiste à passer par un médecin traitant pour permettre de mieux coordonner les soins. Ainsi, **des majorations de coordination** sont versées aux médecins correspondants quand le patient entre dans le parcours de soins. Le médecin traitant conventionné bénéficie d'une rémunération, appelée « **Rémunération médecin traitant** » pour ses patients atteints d'une Affection de longue durée (ALD). Il reçoit 40 € à chaque date anniversaire

● Des dépenses de soins de ville modérées à fin novembre 2008 : +0,1% en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses de soins de ville remboursées par le Régime Agricole à fin novembre restent en croissance très modérée avec un taux de 0,1% en année pleine corrigée des effets des jours ouvrés (taux dit ACM-CJO): ce taux identique à celui observé à fin octobre 2008.

L'impact de la correction des jours ouvrés est donc inverse à fin novembre à celui constaté à fin octobre : il est de +0,4 point après -0,4 point fin octobre.

En données brutes, c'est à dire sans tenir compte des effets jours ouvrés, les dépenses s'inscrivent dans un net ralentissement de la croissance, l'évolution des dépenses de soins de ville s'établissant à -0,3% fin novembre contre +0,5% fin octobre.

Au cours des onze derniers mois, l'économie réalisée au titre des franchises médicales est estimée à 62,4 millions d'euros. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance des dépenses de soins de ville (corrigée des effets jours ouvrés) serait de 1,4% au lieu des 0,1% observés.

● Remboursements des honoraires privés : - 0,9 % en données corrigées des jours ouvrés

Les remboursements des honoraires privés (honoraires médicaux et dentaires) baissent de 0,9% fin novembre en taux ACM-CJO, après -1,2% fin octobre. Ils contribuent à la modération des soins de ville à hauteur de - 0,2 point (respectivement -0,12 point pour les honoraires médicaux et -0,08 point pour les honoraires dentaires).

Cette évolution des honoraires à fin novembre résulte notamment d'une activité qui reste modérée chez les médecins libéraux avec une diminution de 2,8% pour les consultations et visites (en taux ACM-CJO). En nombre, les consultations et des visites baissent de 4,6%.

Au cours des douze derniers mois, l'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les honoraires médicaux s'élève à 17,7millions d'euros.

Sur la même période, les versements effectués au titre de la rémunération du médecin traitant pour des patients en ALD (Affection Longue Durée) s'élèvent à 26,7 millions (soit 7,0% des honoraires généralistes). De plus, les majorations versées aux médecins correspondants pour coordonner les soins avec le médecin traitant sont de 4,6 millions. Ainsi, près de 31,3 millions d'euros de rémunération complémentaire auraient été versés sur les douze derniers mois aux médecins (soit 3,4% du total des honoraires médicaux).

● Remboursements des produits de santé : - 1,3 % en données corrigées des jours ouvrés

Les produits de santé englobent les médicaments et les produits de la LPP.

Ce poste poursuit sa tendance à la baisse : -1,3% fin novembre après -0,9% fin octobre.

de la mise en ALD. Les versements aux médecins sont réalisés une fois par trimestre.

✚ A compter du 2 sept 2007, la valeur du ticket modérateur pour les soins hors parcours a été fixée à 20 % jusqu'à concurrence d'un plafond de 5 euros pour tous les actes réalisés en dehors du parcours de soins

✚ La Classification commune des actes médicaux (CCAM) a été mise en place au 1er avril 2005 pour remplacer les anciennes codifications des actes ambulatoires et hospitaliers (lettres clés) afin de n'avoir qu'une seule classification pour tous les actes médicaux et un codage plus précis avec un niveau de détail optimal.

✚ Le Plan Médicament 2007 prévoit une politique du médicament orientée sur deux axes : la prise en charge du médicament à son juste prix et la promotion de son bon usage.

✚ Les franchises médicales s'appliquent à partir du 1er janvier 2008 sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Elles correspondent à 0,50€ par boîte de médicaments et acte paramédical et à 2€ par transport sanitaire. Elles sont limitées à 2€ par jour pour les actes des auxiliaires médicaux, à 4€ par jour pour les transports et à 50€ par an.

Sigles :

ACM : Année Complète Mobile

CJO : Correction des Jours Ouvrés

LPP : Liste des produits et des prestations remboursés par l'Assurance Maladie

Cette évolution des produits de santé à fin novembre résulte notamment de la baisse des dépenses de pharmacie à hauteur de 3,5% en taux ACM-CJO. Cette baisse est portée par celle des médicaments (-0,3%), elle-même imputable au déremboursement des médicaments remboursés à 15% et à la franchise médicale. Au cours des onze derniers mois, l'économie réalisée au titre des franchises s'élève à 53,6 millions d'euros sur les boîtes de médicaments. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la baisse des dépenses de médicaments serait de 0,1%.

La croissance des produits de la LPP reste très soutenue (+8,4% en taux ACM-CJO). Elle a un effet accélérateur sur la croissance des soins de ville de l'ordre de + 0,7 point.

● Croissance des prescriptions hors produits de santé : +2,7% en données corrigées des jours ouvrés

Ce poste inclut entre autres les dépenses liées aux auxiliaires médicaux, les remboursements d'actes de biologie, ainsi que les frais de transports. Il contribue à la croissance des soins de ville à hauteur de 0,7 point.

Les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement) progressent à fin novembre de 4,7%, après +4,6% fin octobre. Hors frais de déplacement, la croissance des dépenses des auxiliaires médicaux est de 4,4%. La franchise sur les actes d'auxiliaires médicaux a permis une économie de 6,9 millions d'euros sur les onze derniers mois. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance des dépenses des seuls auxiliaires médicaux serait de 5,6% au lieu des 4,4% observés.

Les remboursements des actes de biologie diminuent de 3,3% fin novembre. En nombre d'actes, la baisse est de 0,5%. L'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les actes de biologie atteindrait 15,4 millions d'euros sur les douze derniers mois.

Les remboursements des frais de transports progressent de 1,4% fin novembre. En données brutes, la tendance va vers un infléchissement plus marqué, l'évolution de ces dépenses s'établissant à +1% contre +1,5% fin octobre et +2,0% fin septembre. L'économie réalisée avec les franchises s'élèverait à 1,9 million d'euros au cours des onze derniers mois. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance de ce poste serait de 2,2%.

● Montants d'indemnités journalières des salariés agricoles : +1,9% en données corrigées des jours ouvrés

Les montants d'indemnités journalières remboursés aux salariés agricoles augmentent de 1,9% fin novembre, évolution identique à celle observée les deux derniers mois. En nombre, les indemnités journalières des salariés agricoles baissent de 0,5%.

Les soins de ville du régime agricole à fin Novembre 2008

NOVEMBRE 2008 Champ ONDAM	Montants cumulés des 12 derniers mois à fin Novembre 2008 (en milliers d'euros)	Evolution en année complète mobile (taux brut)	Evolution en année complète mobile (taux CJO)
Honoraires dentaires et médicaux	1 071 922	-1,3%	-0,9%
Produits de santé (1)	1 880 980	-1,7%	-1,3%
<i>dont pharmacie</i>	1 496 005	-3,9%	-3,5%
<i>dont produits de la LPP</i>	384 975	8,0%	8,4%
Prescriptions hors produits de santé (2)	1 229 636	2,3%	2,7%
<i>dont auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement)</i>	768 153	4,3%	4,7%
<i>dont biologie</i>	196 595	-3,7%	-3,3%
<i>dont frais de transports</i>	252 233	1,0%	1,4%
<i>dont autres prestations hors forfait</i>	12 655	4,7%	5,1%
Total soins de santé	4 182 456	-0,4%	-0,1%
Indemnités journalières *	354 402	1,0%	1,4%
<i>dont indemnités journalières salariés agricoles</i>	316 951	1,4%	1,9%
TOTAL Soins de ville	4 577 152	0,5%	0,1%

Source : MSA

(*) y compris les IJ au titre des accidents du travail des exploitants agricoles. Ces derniers ne bénéficient pas d'indemnités journalières au titre de la maladie mais uniquement au titre des accidents du travail.

(1) produits de santé = médicaments + produits de la LPP // (2) prescriptions hors produits de santé = aux.méd. + labo. + transports + autres

N.B. : Les douze derniers mois à fin novembre 2008 comptent 252 jours ouvrés, soit un jour de moins que les douze derniers mois à fin novembre 2007.

À partir du mois d'août 2008, un nouveau traitement informatique a été mis en place permettant d'accélérer la mise à disposition des données

$$\text{Taux en année complète mobile à fin novembre 2008} = \left[\frac{\text{Montants cumulés du 1er dec 2007 au 30 nov 2008} - 1}{\text{Montants cumulés du 1er dec 2006 au 30 nov 2007}} \right] * 100$$